

Associations de solidarité en milieu immigré : pour une valorisation des compétences

Atay Manço, IRFAM¹

« Nous ne faisons pas de la coopération au développement, nous faisons du travail de développement nous-mêmes. C'est la différence essentielle qu'il faut souligner. »
A. Lames, Santé Nord-Sud, Liège.

Cette étude propose une analyse globale des mouvements d'entraide des migrants tels qu'observés par l'IRFAM dans ses travaux entre 2010 et 2012. L'intention est de voir comment se mettent en œuvre les actions des associations de solidarité en milieu immigré, à travers une grille de compétences produite dans nos précédents travaux (Manço et Amoranitis, 2010 et Amoranitis et Manço, 2010). Cette grille des compétences associatives décompose les projets de co-développement en (1) capacités à lier des espaces au Nord et au Sud, (2) capacités de gestion de projet, (3) capacités de pacification, c'est-à-dire rendre plus positives les relations au sein et entre groupes, (4) capacités de réflexion à propos des projets et actions, (5) capacités d'animation de publics diversifiés et, enfin, en (6) capacités de soutien d'autres groupes ou associations.

Cette analyse éclaire les ressources et les apports des associations observées, ainsi que les obstacles auxquels elles sont confrontées. Elle permet de décliner des recommandations pratiques et politiques. L'approche s'inspire des méthodes de « métasynthèse qualitative » qui ont comme objectif de regrouper, selon des critères définis, une série d'études pour en combiner les résultats, afin d'obtenir une représentation plus large d'un phénomène donné (Beucher et Jutras, 2010) : voir ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas dans les processus étudiés, décomposer les résultats, les examiner et découvrir des éléments nouveaux, etc.

Les critères précis que nous nous donnons pour mener cette analyse des projets associatifs sont :

1. La capacité à contribuer à l'intégration sociale des migrants, au Nord (renforcement des liens entre les membres, avec des partenaires, avec l'ensemble de la société, etc.), et, au Sud, la capacité à contribuer à l'intégration sociale des populations cibles.
2. La capacité à renforcer l'influence politique des migrants, au Nord (citoyenneté, valorisation des diversités, ...), et, au Sud, la capacité à renforcer l'influence politique des populations cibles.
3. L'innovation économique et l'investissement que le projet représente au Nord et au Sud.
4. Le développement de savoir-faire en gestion au Nord et au Sud.
5. Le développement de savoir-faire d'animation (avec les membres, avec les associations aidées, etc.) au Nord et au Sud.
6. La contribution que représente le projet aux pratiques d'éducation au développement et de plaidoyer.
7. L'apport que représente le projet en termes de connaissances nouvelles sur les processus de développement.
8. La contribution du projet aux liens entre les espaces de vie, au Nord et au Sud, des groupes concernés.
9. L'apport de ce projet inspiré par des migrants au secteur de la coopération au développement.

Projets analysés

Un total de huit projets est intégré à cette métasynthèse. Il s'agit d'actions entreprises par des associations de migrants entre la Belgique et différentes régions en Afrique, depuis une dizaine d'années. Ces initiatives sont régulières et se basent sur des partenariats durables. Nous avons sélectionné les situations pour lesquelles une quantité importante d'informations étaient disponibles.

¹ Une version résumée de cette étude a été publiée dans Manço A et Aschenbroich C. (2012), *Migrants solidaires, destins jumelés ? Pratiques et coopérations transnationales*, Paris : L'Harmattan.

Ces huit projets sont présentés dans quatre des dix articles empiriques de l'ouvrage de Manço et Aschenbroich (2012). Quatre auteurs les analysent : Mouton, Daffe, Coulibaly et Oualmakran. Trois de ces huit cas sont approchés par deux auteurs différents : *Santé Nord-Sud*, *SOLIMANBE*, *Alliance Kivu*.

Bien entendu, bien d'autres initiatives auraient pu être intégrées dans la métasynthèse. Ainsi, le présent travail se pose aussi sur d'autres actions importantes :

- *KAP* (Liège-Kasangulu), ce projet associatif se situe à la base, notamment, d'une ferme pilote, afin de sensibiliser les agriculteurs congolais à une agriculture raisonnée et durable (voir Mouton, 2012).
- L'association *FINS-WINS*, présentée par Ngo Nyemb-Wisman (2012), répond à un double engagement : contribuer à la recherche dans le domaine du genre et mettre en place un programme de lutte contre la féminisation de la pauvreté.
- L'association d'origine camerounaise de Bruxelles, *South Cluster*, analysée par Lewetchou (2012).
- *ICHEC Housing Project* est analysé par Degée (2012) et présente une initiative scolaire de sensibilisation au développement d'étudiants, à travers la participation à un stage au Burkina Faso ou en Inde.
- *Schaerbeek-Al Hoceima* est un jumelage et une coopération multiforme entre une commune bruxelloise et commune marocaine. Il est présenté dans l'article de Daffe (2012).

Si ces cinq actions et quelques autres mentionnées ici ne sont pas reprises dans la métasynthèse, leurs recommandations sont intégrées dans nos conclusions finales. Notre travail se base sur des observations réalisées entre 2010 et 2012. L'échantillon de la métasynthèse est détaillé dans le tableau suivant, la présentation des projets analysés est en annexe :

Porteurs	Lieux en Belgique	Lieux en Afrique	Partenaires principaux	Observations
1. Alliance Kivu Belgique Annexe 7	Huy, Nivelles et Ciney (Wallonie)	Shabunda, Bukavu (Kivu), RDC	Alliance Kivu Congo (Association jumelle)	Mouton (2012) Daffe (2012)
2. ESPERECO Belgique Annexe 8	Ceroux-Mousty (Wallonie)	Uvira (Kivu), RDC	Espérance Revivre au Congo (Association jumelle)	Mouton (2012)
3. Santé Nord-Sud Annexe 6	Liège (Wallonie)	Kinshasa, RDC	Clinique mutualiste ISIS (Filiale)	Coulibaly (2012) Mouton (2012)
4. SOLIMANBE Annexe 4	Bruxelles	Kinshasa, RDC	CPH-KIKESA	Coulibaly (2012) Mouton (2012)
5. Benelux Afro Center Annexe 5	Belgique	R. D. du Congo	Conseil National des Organisations non gouvernementales de Santé	Coulibaly (2012)
6. Dar El Ward Annexe 1	Flandre, Bruxelles	Nord du Maroc	Initiatives locales en Belgique et au Maroc	Oualmakran (2012)
7. Islamic Relief Belgium Annexe 2	Bruxelles	Tanger, Maroc	Initiatives locales en Belgique et au Maroc	Oualmakran (2012)
8. Plateforme Belgique/ Maroc Annexe 3	Bruxelles, Wallonie	Berkane, Maroc	ANELMA, Homme et Environnement	Oualmakran (2012)

Résultats de l'analyse

Contributions à l'intégration sociale

Au Nord. Par leur travail quotidien, de centaines de bénévoles luttent, au sein des associations rencontrées, contre des croyances stéréotypées. On observe qu'il existe deux types principaux de stéréotypes : ceux qui concernent les associations de migrants et ceux qui concernent leurs membres. Dans certains cas, le fonctionnement même de ces associations constitue un démenti. La présence décisive et le travail acharné des femmes au sein de *Dar El Ward* ou de *Islamic Relief* sont des exemples. On remarque également la qualité de formation de la plupart des employés ou bénévoles au sein de ces associations.

Les interlocuteurs parlent de leur association comme d'une famille. Les relations y sont amicales, l'implication réelle. C'est *de facto* un réseau d'entraide entre membres, souvent des mêmes origines. Ainsi, la plupart des associations observées ont généré des emplois en Belgique. Ce sont des opportunités, mais aussi des responsabilités qui nécessitent que l'association soit de plus en plus insérée dans des réseaux relationnels multiples avec, notamment, des acteurs publics. Cela génère également de nouveaux besoins et des

revendications de reconnaissance et de soutien vis à vis des pouvoirs publics, ainsi qu'un certain positionnement face aux « ONG traditionnels » du secteur du développement. Si les questions de la légitimité et du professionnalisme des associations de migrants se posent, il est indéniable qu'elles sont désormais en situation de participation sociopolitique.

Certaines associations ou regroupements d'associations comme la *Plateforme Belgique/Maroc* sont du reste composés de migrants et d'autochtones : c'est aussi à travers cette solidarité de proximité que des échanges interculturels peuvent se nouer, au tour d'une soirée de soutien ou un stand. Ce sont autant d'occasions de découvrir un morceau d'une autre culture.

Au Sud. Les associations de solidarité tentent de gérer la concurrence et infirmer les croyances stéréotypées des acteurs les uns envers les autres, au même titre que les diversités de point de vue entre acteurs migrants d'Europe et ceux vivant dans les pays d'origine. La religion et l'origine communes sont un facteur de cohésion et de motivation dans de nombreux cas.

En plus de nombreuses contributions au bien-être des populations locales, à la valorisation sociale des destinataires, l'aide des associations de migrants dans les pays d'origine permet souvent de créer des postes à responsabilité. Dans bien des exemples, la gestion participative n'est pas un vain mot, l'implication des habitants des localités desservies ou des bénéficiaires des projets dans les prises de décision en est un exemple.

Influence politique et citoyenne

Au Nord. La plupart des initiatives considérées ont commencé à mener des activités humanitaires au Sud de manière autonome avant de considérer leur reconnaissance par les institutions belges. D'ailleurs, leur investissement en Belgique est souvent plus récent et plus faible que leurs implications au Sud. Néanmoins, leur influence peut-être parfois importante en Belgique. Ainsi, dans le cas du projet *Alliance Kivu*, la commune de Ciney semble avoir été inspirée par son partenaire associatif, jusqu'à installer un département dédié à la solidarité internationale.

Pourtant, un sentiment généralement partagé parmi les responsables d'associations immigrés rencontrés est celui de ne pas toujours être pris au sérieux dans le paysage sociopolitique belge. Ces acteurs ont l'impression de « perturber » quelque peu l'organisation du secteur de la coopération au développement. Ils sont donc conscients des difficultés que connaissent les associations telles que les leurs à être reconnues et entendues lorsqu'elles interpellent les institutions.

En effet, le financement des associations observées est principalement privé, de faible amplitude, irrégulier, et s'alimentent, par exemple, de soirées de soutien. Mais ce système leur permet de fonctionner dans une certaine indépendance et de manière moins formelle. Une des associations rencontrées refuse même de demander de l'argent public. Ces structures comptent largement sur le bénévolat.

Elles doivent souvent jongler et « faire d'une pierre plusieurs coups ». Les relations partenariales ont alors leur importance. Souvent, les soutiens des institutions ou entreprises sont liés aux cercles de relations personnelles des responsables des associations. Si elles peuvent être modestes, elles sont parfois originales et deviennent d'excellentes caisses de résonance, comme les liens de certaines associations africaines avec le théâtre Jean Vilar de Louvain-La-Neuve. Ces actions communes ne sont pas sans effet sur les façons de travailler et la vision du monde des partenaires mobilisées en Belgique.

Au Sud. Les fonds publics sont très rares. Les acteurs associatifs rencontrés se montrent attentifs à ne pas tomber dans l'assistanat. Pour la plupart des projets examinés, la contribution des acteurs du Sud est patente, souvent en termes de travail investi. Il en résulte souvent une dynamique sociale locale permettant aux populations aidées de réfléchir les projets. C'est peut-être une des différences principales avec le travail des ONG classiques.

Innovation économique et investissements

Au Nord. On dénombre une douzaine d'emplois créés pour les huit projets observés. Le financement de ces postes est en grande partie assuré par les pouvoirs publics belges, ce qui constitue la seule façon de les stabiliser. Dans la plupart des cas, ces emplois permettent aux initiateurs migrants de projets de solidarité de valoriser et de faire reconnaître leurs compétences, souvent ignorées par la société d'installation.

Au Sud. Les projets doivent permettre aux bénéficiaires de s'en sortir seuls à moyen ou long terme. Dans ce cadre, le développement d'activités génératrices de revenus est une piste très souvent explorée, car pouvant garantir autonomie financière et viabilité aux actions. Par exemple, la création d'entreprises de formation permet de générer des revenus et en même temps de former des jeunes, ainsi que le montre l'exemple d'*Alliance Kivu* à Shabunda. D'autres systèmes de contribution sont également imaginés, valorisant les productions agricoles et permettant une accumulation de richesses, ensuite redistribuées.

On peut également considérer, avec les responsables associatifs rencontrés, que l'apport matériel et financier des immigrés à leur région d'origine contribue à compenser l'effet de la fuite de cerveaux vers l'Europe. Certaines actions et aides de grande envergure ont ainsi contribué au renforcement institutionnel des capacités et au développement des ressources humaines des acteurs sociosanitaires en RDC et singulièrement à Kinshasa. Elles ont permis la dotation des professionnels congolais en matériel et en infrastructure informatique, médical et autres. Des personnels ont été formés et des salaires pris en charge. Plus encore, des liens sont établis avec de nombreux partenaires importants au Congo et en Europe, et la visibilité des structures assurée de manière durable.

Accroissement des savoir-faire en gestion, en animation et en développement

Au Nord. *Islamic Relief* est parmi les seules associations rencontrées à avoir recours à des évaluations externes. Elle travaille avec des partenaires fidèles qui viennent effectuer une évaluation à la fin du programme. Cette association est également la plus avancée en matière d'utilisation des TIC dans le cadre de ces activités. Une des initiatives innovantes et ambitieuses est la mise en œuvre d'une assemblée mutualiste par une association de Liège. On remarque, par ailleurs, les conférences et les informations données en diverses langues en fonction des publics.

Au Sud. La gestion participative est apparente dans plusieurs projets, comme celui soutenu par *SOLIMANBE*. Si le lancement des activités est facilité par l'origine commune des partenaires du Nord et du Sud qui sert de ciment entre groupes humains, on constate que les actions les plus durables et les plus amples sont celles qui ont dépassé cette logique de proximité et se verser dans une solidarité générale (*BAC*). Dans la même veine, l'initiation des actions est rendue plus aisée dans un rapport de type « des citoyens au service des citoyens », mais une rapide professionnalisation et structuration conditionne l'issue positive des actions.

Si l'on est en droit de considérer, par exemple les OSIM congolaises de Belgique, comme des acteurs de développement, notamment par leur capacité à renforcer le secteur sociosanitaire à Kinshasa, plusieurs associations du Sud, partenaires des OSIM, apparaissent étonnamment comme plus structurées que leurs interlocuteurs du Nord et incitent même ceux du Nord à se professionnaliser davantage. Elles sont avides d'apprendre plus sur les logiques et modes de fonctionnement des institutions étatiques européennes. En recherche de diversification, elles se lient à de multiples partenaires du Nord : c'est un exemple à suivre pour d'autres initiatives, y compris de notre échantillon.

Une influence dans le sens Sud/Nord est également présente dans des initiatives qui visent à informer et à sensibiliser la population du Nord sur les conditions de vie et les projets du Sud. Cette sensibilisation semble importante afin d'obtenir l'implication des habitants du Nord, des immigrés comme les autres, au profit des actions associatives. L'argumentaire est dans certains cas religieux, notamment dans le cas marocain, et responsabilise les croyants face à leur devoir moral de solidarité avec les plus démunis.

Contribution aux liens Nord/Sud

Pour les leaders associatifs rencontrés, l'engagement de leur structure au Sud découle d'une nécessité et d'un devoir : partager l'expérience et les moyens acquis en Europe avec les populations du pays d'origine et susciter une prise de conscience en Belgique à propos de leur précarité. Les migrants disposent généralement de connaissances spécifiques sur leur région d'origine, cette expertise permet d'être efficace sur le terrain des projets de solidarité, même si cette compétence n'est pas toujours reconnue à sa juste valeur par les autres acteurs du développement. Dans ce cadre, il faut admettre que les projets des OSIM permettent à des publics du Nord d'entretenir des relations privilégiées avec les populations du Sud. On s'aperçoit que les migrants participent à créer des dynamiques communautaires pour l'organisation et le renforcement de la société civile dans leur pays d'origine. Ils impulsent aussi des partenariats Nord/Sud dont ils sont l'instigateur, le médiateur ou simplement l'inspiration. Les migrants deviennent ainsi des agents de liaison entre deux espaces (les pays d'accueil et d'origine, ainsi que de transit) de par leur double appartenance, leurs compétences à s'insérer dans de multiples réseaux et leur parcours migratoire. Ces liens, leur multiplicité et qualité sont une garantie de durabilité pour les initiatives solidaires au Sud.

Les partenariats fonctionnent aussi dans le sens Sud/Nord. En effet, le flux d'information est continu dans ce sens et constitue le matériau d'un travail de sensibilisation, de conscientisation et de formation interrogeant les pratiques et visions des institutions partenaires et de leurs publics. Un réseau Sud solide aide les OSIM qui sont des acteurs privilégiés non seulement en raison de leur appui financier, mais aussi en raison de leur capacité à faire rayonner leur voix auprès d'organismes du Nord. Si les parties du Sud et du Nord sont des fédérations, c'est encore mieux. Par exemple, *Alliance Kivu* fonctionne comme une chaîne qui démarre à Shabunda, d'où les demandes du terrain remontent vers la coordination à Bukavu qui les transmet à l'association sœur en Belgique. Cette dernière cherche des moyens ou noue certains partenariats utiles.

Les associations de co-développement de Belgique ont aussi un certain impact au Maroc. L'influence des acteurs du Maroc sur les associations belgo-marocaines est toutefois limitée, notamment parce que seules les associations du Nord circulent facilement dans le Sud. Néanmoins, les relations officielles entre les pôles Nord et pôles Sud des initiatives sont régulières, même si la distance géographique reste un défi. La communication est maintenue en utilisant divers moyens, mais aussi par la participation des acteurs associatifs aux mêmes réseaux. Le danger est de surestimer les apports potentiels des migrants aux projets.

Bref, par à-coups et tâtonnements, on assiste, entre le Nord et le Sud, à la construction d'un référentiel du développement. Les projets en lien avec les communes belges sont sans doute le plus loin sur ce chemin. Les éléments communs de ces référentiels souvent sont l'autonomie des populations du Sud et leur participation aux prises de décision, la pérennité des projets au-delà des aides ponctuels, la nature locale des actions et, enfin, le caractère direct de la collaboration, de citoyens à citoyens, d'associations à associations.

Place et apports des migrants parmi les autres acteurs de la coopération

« Les migrants possèdent des atouts sur ce terrain que d'autres n'ont pas », dit-on. En effet, ils initient, par exemple, des projets dans des zones où des ONG ne vont pas, car les migrants y ont des liens personnels. En pleine guerre. Le contact avec les partenaires sur place est dès lors plus aisé. Les acteurs maîtrisent la même langue. Ils ont des connaissances communes, ainsi qu'un référentiel culturel partagé. Selon les personnes rencontrées, les projets conduits par les OSIM « profitent plus aux bénéficiaires dans la mesure où l'essentiel du financement est dépensé dans les actions ». De plus, ces projets permettent d'impliquer davantage les bénéficiaires dans la conception et la mise en œuvre des activités. Leurs effets paraissent dès lors plus intéressants même si les moyens investis sont infiniment inférieurs aux moyens des ONG. Du reste, les liens de confiance entre personnes privées facilitent nombre de transactions pour les OSIM. Dès lors, les spécificités et les réussites de certaines OSIM en font des acteurs qu'il serait pertinent d'intégrer à part entière dans les cercles de la coopération au développement.

Toutefois, la particularité du terrain, vaste et difficile en RDC, ne favorise pas l'intervention des OSIM. Une longue absence en dehors des localités d'origine peut se traduire par un déphasage par rapport aux réalités vécues par la population locale. Il est vrai aussi qu'il faut avoir beaucoup de moyens pour pouvoir rallier

régulièrement les localités d'origine. C'est pourquoi la zone de prédilection des OSIM d'origine congolaise de Belgique est Kinshasa, porte d'entrée du pays qui offre une possibilité d'accès à toutes les communautés régionales.

Du point de vue des OSIM, les actions menées dans le pays d'origine permettent aussi d'être utile dans le pays d'accueil. Les actions de co-développement doivent aboutir à l'amélioration des conditions de vie des populations du Sud tout en renforçant la position sociale des migrants au Nord. La mobilisation des diasporas, au travers de retours virtuels ou temporaires, permet de promouvoir les transferts de compétences, de technologies, de moyens et crée de l'emploi. On y perçoit une certaine valorisation du parcours migratoire, des compétences interculturelles des migrants, des capacités à arbitrer entre les réalités du pays d'origine et celles du pays d'accueil, etc. Ces capacités permettent aux migrants de remplir un double objectif : mettre leurs expertises au service des pays d'origine, raffermir les liens avec les leurs restés au pays, d'une part, et renforcer leur assise socioprofessionnelle en Europe et favoriser sur ce continent une réflexion sur le développement et les relations Nord/Sud, d'autre part. La présence des migrants dans les circuits d'aide est assurément un complément aux actions des ONG.

Discussion des résultats

En dépit des nombreux projets de co-développement qu'elles mettent en œuvre, les associations de migrants sont encore peu reconnues comme étant des acteurs pertinents du développement. Il est important que leur rôle soit interrogé afin de mesurer les apports des migrations sur le développement dans leurs capacités à établir des ponts entre les acteurs de développement et les populations locales (Manço et Amoranitis, 2010).

Considérer les trajectoires

Un constat qui se dégage d'emblée est de considérer la solidarité comme le fruit d'une trajectoire. La solidarité est ainsi un moteur d'émigration. Les études analysées montrent que l'action associative démarre souvent de la volonté de quelques-uns de contribuer au développement de la région quittée. Ensuite, elle prend de l'ampleur.

Par ailleurs, les conditions de vie dans le pays d'accueil bénéficient aussi de la présence de réseaux ethniques. L'exil permet de retrouver dans le pays d'accueil un système constitué par des personnes proches précédemment installées.

La solidarité se construit ainsi sur ces différents espaces. Elle est, d'une part, une raison de départ du pays d'origine, et d'autre part, un moyen de vivre dans le pays d'accueil. Le terme de « solidarité transnationale » semble ainsi dégager de manière implicite un devoir moral. Elle semble faire l'objet d'une pratique inconditionnelle au-delà des frontières.

Le groupe constitué par les membres d'une communauté représente un lieu de tension intermédiaire entre le pays d'origine et le pays d'accueil. La communauté dans le pays d'accueil agit comme un tampon entre deux espaces. Cet espace intermédiaire est le reflet du positionnement des migrants par rapport à leur pays d'origine et leur pays d'accueil. Aussi, il constitue le prolongement du lien qui le rattache au pays, à travers ses attitudes à l'égard des deux sociétés. Ainsi, c'est toute une communauté qui vit comme un transit. Cette société de transit entretient de manière plus vivace les liens et rattache les individus à leur société d'origine. Elle cristallise les rapports sociaux à travers des schémas familiaux qui renvoient chacun à son propre mode de fonctionnement socioculturel, et assure un point d'ancrage qui renforce et réactive les relations avec le pays d'origine.

Les répercussions dans le pays d'émigration sont fortes. Elles permettent une amélioration directe des conditions de l'existence. Les pratiques de solidarités, individuelles ou collectives, par le transfert d'argent et autres actions, sont une aide à l'amélioration du logement, de la nutrition, de l'éducation scolaire et des soins de santé. Par ailleurs, ces pratiques sont source de capital humain dans la mesure où elles donnent les moyens aux personnes vivant dans le pays d'origine de financer l'éducation et de couvrir les dépenses de santé. Pour la plupart c'est un soutien fraternel, un investissement familial qui est une manière de cultiver la solidarité.

Les actions des diasporas, des associations de migrants en faveur de leur pays d'origine peuvent ainsi être considérées comme de puissants moteurs de développement, car elles assurent des transferts à caractère social, économique et politique, à travers une protection et un traitement décent des personnes restées au pays, et un soutien à l'éducation. Cela contribue nettement à réduire la pauvreté et influence dans le pays d'origine la consommation, les relations personnelles et sociales.

L'insertion à des réseaux et groupes sociaux est basée sur des liens sociaux de parenté, d'amitié, d'affinités, religieuses ou ethniques, souvent en marge des institutions au sens des Etats modernes. C'est dans ce cadre que l'on parle de réseau non formel. Les pratiques dites informelles et populaires constituent le noyau des pratiques de solidarité internationale. Elles font l'objet d'une multitude de stratégies. Ces diverses pratiques semblent canaliser les ressources humaines et matérielles à travers une connexion relationnelle, dans une logique qui développe les capacités et les énergies créatrices des acteurs impliqués dans l'amélioration des conditions de vie et le renforcement des liens sociaux. La sphère informelle est un espace d'interaction où les rapports sociaux font l'objet d'une codification moindre. Elle apparaît comme un gage de souplesse. En conséquence, la sphère informelle est un espace privilégié où se constituent des réseaux initiés à partir de la prise de conscience d'une communauté d'intérêt et/ou de valeurs de la part des participants. Ils peuvent alors évoluer au niveau local, régional ou transnational.

Par ailleurs, des réseaux se forment relativement rapidement et donnent accès à l'information à travers une mise en synergie des structures. Ainsi, des pratiques collectives jaillissent et forment sur l'espace public des groupements de personnes qui mettent en commun des projets pour œuvrer dans le sens de leur pays.

La mise en place de ces pratiques par les migrants/acteurs traduit bien une dynamique de prise en charge locale individuelle, collective et associative. Ces pratiques font-elles partie des chemins de développement sur les deux espaces ? Ce qui semble certain, c'est qu'elles sont l'expression d'une réalité, d'une démarche perpétuelle de recherche d'amélioration des conditions de l'existence, mais aussi de renforcement du lien social. Il est important de relever la force de ces initiatives endogènes par les populations, souvent en dehors de toute prise en charge des Etats. Ces initiatives sont l'expression d'une multitude d'expériences de développement par le bas, portée par des réponses locales et porteuses de changement sur les espaces concernés.

Peut-on parler de « bonnes pratiques » ?

Il est difficile de « proclamer » des différences entre ces pratiques et d'autres « moins bonnes ». Mais, il faudra bien reconnaître que toutes ces actions n'ont pas les mêmes qualités sur toutes leurs dimensions. Elles ne sont ni vertueuses, ni efficaces a priori. Des renforcements sont nécessaires sur divers points.

Les résultats auxquels arrivent les huit projets observés sont tout à fait remarquables, mais pour autant, il ne faut pas surévaluer lesdits résultats en ignorant la petite taille de la plupart des projets et des zones investies, certaines faiblesses de gestion et la technicité limitée. Les migrants investissent leur région, voire leur village d'origine. On peut se douter que cela génère des inégalités au sein des pays concernés qui ne sont pas toujours faciles à réguler et qui peuvent parfois compliquer les problématiques de développement à l'échelle nationale.

Un point important de la pertinence est lié au « double espace ». Toutes les actions ne font pas cette démonstration qui reste parfois affirmative, mais le souci de lier « ici » et « là-bas » est étayé par des pratiques apportant des arguments à la coexistence d'effets dans les pays d'origine (objectif de développement) et dans les pays d'accueil (objectifs d'intégration).

Les huit projets étudiés montrent que le partenariat multi-acteurs et l'implication des collectivités locales peuvent devenir des réalités au sein de réseau animé par des migrants. Face aux difficultés rencontrées au Sud, le travail avec les associations de migrants, cette dimension multi-acteurs, pourrait être un atout. Mais du point de vue des actions de plaidoyer et d'éducation au développement, de nets progrès semblent encore nécessaires.

Par ailleurs, l'intérêt des migrants pour le développement de leurs pays d'origine constitue certes un facteur d'intégration dans les pays d'accueil, la solidarité internationale représente en ce sens une valeur citoyenne. Mais la proportion de citoyens « autochtones » à impliquer dans cette solidarité doit augmenter, de même que la pratique de cette solidarité n'est pas une obligation pour tout immigrant.

Cycles du co-développement

Quant à nos propres travaux, ils doivent à l'avenir intégrer d'autres dimensions comme la prédominance progressive en Europe de la migration asiatique et Est européenne. Il s'agira également d'élargir l'analyse de cas à d'autres pays d'installation que la Belgique.

Les transferts d'argent aux familles et les investissements dans des actions collectives sont des pratiques différentes, sans que pour autant il faille les distinguer complètement et sans ignorer les effets des uns et des autres sur l'amélioration des conditions de vie. Ces réalités mériteraient des approches davantage combinées et nuancées comme mérite un assouplissement le « cycle du co-développement socio-économique » déjà présenté dans Manço et Amoranitis (2010).

Dans ce groupe de huit projets, on constate que la plupart visent à mobiliser des partenariats. Les acteurs utilisent à cette fin des capacités sociales. Ils informent, sensibilisent et conscientisent les migrants sur leurs ressources ; renforcent l'intérêt pour la question d'autres acteurs et créent des liens ; encadrent dans la mise en œuvre de réalisations ; font savoir leur savoir-faire.

Ainsi, ils « sécurisent » d'autres participants éventuels, notamment les institutions du pays d'accueil. La voie est alors ouverte vers un investissement encore plus ample dans les projets imaginés. Initialement, les éléments sur lesquels se fondent ces réseaux sont spécifiques : la confiance, des liens sociaux, l'oralité, l'entraide et la redistribution, des relations de parenté, de parrainage, des dynamiques associatives, ainsi que le rôle des diasporas professionnelles et marchandes. Les ONG de développement sont rares dans ces partenariats, on voit, en revanche, l'émergence d'organisations mixtes à côté des associations créées par les immigrants eux-mêmes.

Les effets de développement obtenus par ces initiatives concernent le Sud essentiellement. Si les actions de co-développement génèrent quelques emplois au Nord, elles mobilisent bien plus de bénévoles. Au Sud, les emplois créés sont nettement plus nombreux, ainsi que le nombre de bénéficiaires de formations et autres initiatives organisées.

Les espaces couverts par les acteurs du co-développement sont multiples et mouvants, ils concernent d'abord les territoires d'origine et d'accueil, mais ils peuvent aussi concerner de divers lieux intermédiaires qui ont leur importance entre ces deux points. Cette transversalité spatiale se complète avec une transversalité des thèmes, des secteurs d'action et des publics. Si le départ de beaucoup de projets représente des initiatives qui concernent les « origines » (*roots*), celles qui semblent réussir sont celles qui parviennent à aller vers les autres : partenariats, réseaux, fédérations, etc. (*roads*) (Levitt, 2009).

Les observations confirment que l'évolution des initiatives de co-développement peut être représentée sous la forme d'un modèle en plusieurs étapes, mais il semble que les portes d'entrée dans le cycle sont multiples.

Les projets de co-développement sont le résultat et/ou le point de démarrage de dynamiques et phases expérientielles, propres au parcours migratoire du pays d'origine vers le pays d'accueil. Les associations dont les pratiques ont été analysées sont initialement l'œuvre de leaders qui réagissent d'abord aux difficultés de leur communauté restée dans le pays d'origine. Une première étape vise à conscientiser et à mobiliser des groupes de migrants et de non migrants face à leurs « devoirs de solidarité ». Elle aboutit à la création d'associations ou à leur formalisation. Ces groupements ou associations situés au Nord sont précaires et connaissent des difficultés de subsistance. Les actions de lutte, d'interpellation et de sensibilisation à propos des droits des migrants au pays d'accueil viennent seulement après.

Ces constats montrent donc qu'il faut assouplir le modèle précédemment proposé qui stipulait que les migrants s'organisent d'abord pour leurs droits au pays d'accueil et exporte ensuite les actions de solidarité vers le pays d'origine.

Il semble, à travers les données, que le groupe marocain, composé de familles immigrées de longue date et de faible niveau de formation, ait suivi ce schéma qui concourt, aujourd'hui, à professionnaliser le staff des associations communautaires composé pour une part de jeunes nés en immigration ou d'un public mixte quant à ses origines. En revanche, plusieurs associations congolaises composées de groupes d'acteurs qualifiés primo-

migrants homogènes semblent avancer vite et « à reculons » à travers ce modèle : ils cherchent la reconnaissance locale à travers l'investissement sur le terrain international.

Mais il peut exister encore d'autres postures intermédiaires comme le montre le travail de Judith Lewetchou (2012) à propos de l'investissement des ressortissants camerounais dans des activités de développement dans leur pays d'origine. On constate que cela dépend de leur statut social en Belgique, c'est-à-dire de leur situation de séjour, de leur profession et surtout des réseaux sociaux dont ils jouissent, sans oublier les différents capitaux qu'ils sont capables de mobiliser, et donc, dans une certaine mesure, du nombre de leurs membres. Seule une minorité d'associations camerounaises de Belgique qualifiées de « développement » par l'auteur semblent bénéficier d'une situation sociale et économique favorable. Elles ont donc, contrairement aux autres, des marges de manœuvre plus importantes leur permettant d'initier des actions concrètes dans leur pays d'origine. Les autres regroupements (par exemple d'étudiants) sont dans une posture de « solidarité » envers leurs membres.

Quelque soit la porte d'entrée, dès la deuxième étape du processus de co-développement, il semble se dessiner des collaborations avec des structures du pays d'installation. Il s'agit d'obtenir la reconnaissance des associations, ainsi que la stabilisation professionnelle de ses animateurs.

La troisième étape vise à affirmer la « double citoyenneté » des migrants : identification de leurs rôles sociaux au Nord et au Sud, définition de nouveaux engagements, etc. Les actions de sensibilisation et d'informations ne sont pas rares.

La quatrième étape est marquée par le renforcement et la diversification des projets au Sud. L'observation montre que les projets imaginés par les acteurs sont multiples et variés. Cette spécialisation amène la nécessité d'une professionnalisation des acteurs dans divers domaines.

Dans les cas les plus avancés, l'étape suivante donne lieu à des réalisations et des collaborations innovantes entre le Sud et le Nord. La visibilité sociale de ces projets alternatifs augmente l'intérêt qu'ils peuvent susciter et donc augmente la probabilité de les voir se multiplier ou d'être soutenus. Le problème majeur de ces initiatives est de se stabiliser et se confirmer, notamment en termes économiques. Il s'agit également de renouveler les équipes et, souvent, de remplacer les acteurs du début de façon à collectiviser l'initiative et la pérenniser, au-delà des investissements personnels.

La sixième et la septième étapes concernent l'identification de problématiques et de solutions nouvelles au Sud. Les actions ouvrent vers de nouvelles constatations, de nouveaux imaginaires et suscitent de nouvelles vocations associatives. « Faire exister le paradigme » permet de créer des effets de contagion tant au Nord qu'au Sud. L'examen des projets a montré que bien des éléments fuguent du Sud vers le Nord et aident les acteurs du Nord à faire de l'éducation au développement. On a également vu les acteurs du Sud inciter ceux du Nord à davantage de professionnalisation : c'est l'étape huit, un échange Nord/Sud plus équitable.

Certaines de ces étapes risquent d'être difficiles à relier à une politique publique en particulier, mais peuvent permettre que soient soulevées un certain nombre de réflexions conclusions concernant les dynamiques du co-développement, du parcours d'intégration et de la participation active des migrants dans le pays d'accueil et dans le pays d'origine. Ainsi, comment la formation professionnelle d'un migrant dans le pays d'accueil permet d'exporter de nouvelles compétences en matière d'employabilité dans le pays d'origine ? Comment le développement de projets en matière de dialogue interculturel et de lutte contre les discriminations permet le développement de projets de co-développement axés sur des partenariats entre différents territoires au Sud ? etc. Enfin, après avoir réussi à établir le lien entre migration et développement, il faut se garder du lien inverse entre développement et migration. Le développement change la nature des flux de circulation des personnes, mais ne les annule pas forcément.

Des fédérations

Les réseaux de projets Nord/Nord, Sud/Nord et Sud/Sud sont, dans ce cadre, des outils qui pourraient se révéler importants. Les pratiques d'échange, de coopération, les financements ont à ce stade un aspect clairement transnational et multilatéral qui les rend impossible à mener par des associations locales en tant que telles. La création de fédérations est une nécessité.

Par exemple, en Belgique, plusieurs fédérations existent. Parmi d'autres, citons La CASIW, une structure publique wallonne d'appui et de coordination, la Coordination Générale des Migrants pour le Développement (CGMD) et la plateforme EUNOMAD Belgique. Ces initiatives se complètent mutuellement et la plupart des huit cas étudiés participe à l'une ou l'autre de ces coordinations. On peut dire qu'un des points communs importants entre ces acteurs globaux est qu'ils posent l'hypothèse de la mise en œuvre de nouvelles pratiques de coopération au développement avec le continent africain, dont les acteurs principaux seraient les Africains immigrés en Belgique. Aussi, ils créent un lien entre la question de l'aide au développement et la valorisation des migrants en Belgique. A travers l'expression de cette solidarité internationale, bien des groupes de migrants peuvent accéder à une activité citoyenne, sinon un emploi dans ce secteur. Par leurs initiatives, ils permettent à une image active des migrants de rayonner et participent à des activités d'éducation au développement au bénéfice de l'ensemble de la population. Ils sont le lien entre ces divers secteurs et structures, ces diverses populations, voire entre ces divers espaces géographiques. Ils constituent un pan de transversalité. Il ne faut pas du reste négliger le fait que la plupart des familles immigrées sont de toute façon en lien de solidarité avec les régions ou les familles d'origine. La structuration de cet élan d'entraide peut en renforcer l'impact et appuyer le sentiment de reconnaissance des migrants en Belgique. Elle participe donc de l'intégration sociale.

Mais ces dimensions ne sont pas encore bien connues de la population belge et des acteurs de l'intégration bien que la Wallonie soit pionnière, dans le pays, en matière de reconnaissance des initiatives de co-développement. Aussi, les actions de ces structures fédératives portent sur le plaidoyer qui tend à faire mieux connaître ce secteur et à faire mieux reconnaître le travail des associations de base. En Wallonie, les centres régionaux d'intégration sont chargés de suivre ce type de projets ; la principale difficulté réside dans le manque de moyens, à la fois matériels et humains, dans le sens où les personnels doivent être initiés au sujet.

Il faut admettre également que les associations de migrants manquent aussi de capacités organisationnelles et de concertation pour mener à bien ce type de projets complexes. Les structures rencontrées ont pour objet social d'informer, former, encadrer et renforcer les initiatives de co-développement et leurs porteurs. Elles cherchent à les faire connaître et à les valoriser, les faire bénéficier de partenariats et donc tenter un développement et une intégration communautaires. Dans certains cas, les actions concernent également la création d'activités commerciales internationales par les groupes de migrants.

On le constate, les activités de migrations et développement sont nombreuses, riches et à la croisée de plusieurs secteurs, de plusieurs types d'acteurs, de plusieurs groupes de migrants et de plusieurs espaces géographiques. Elles permettent un échange interculturel entre migrants et institutions en Belgique. Elles méritent d'être considérées dans le cadre de politiques de transversalités. Pour renforcer la transversalité dans ce champ, on préconise le renforcement et la reconnaissance de plateformes ouvertes à divers types de structures issues de l'immigration ou non, et reliant les diverses régions du pays, voire le niveau européen, ainsi que divers administrations et ministères.

Globalement, on remarque que les initiatives de type plateforme répondent à deux formes de besoins identifiés auprès des associations :

- Premièrement, elles sont l'occasion de mettre en rapport des décideurs, des chercheurs et des acteurs associatifs divers. Ainsi, l'effet obtenu est une mobilisation au niveau d'abord local, puis national et, enfin, européen, afin de réfléchir et d'analyser les pratiques de coopération déclinées sous le vocable « co-développement », de leur assurer une meilleure visibilité et reconnaissance, tout en collaborant à une meilleure pertinence et efficacité des initiatives, notamment en élargissant les partenariats à des structures publiques du Nord et de Sud.
- Deuxièmement, il s'agit d'identifier et de répondre aux besoins de formation et d'information en matière de montage de projets, de gestion associative, de coaching, de networking, d'évaluation, etc.

Recommandations et conclusions

A l'issue de cette métasynthèse portant sur des actions Belgique/Afrique, il convient de proposer quelques recommandations destinées aux associations et aux gouvernements.

Il apparaît que, pour être davantage efficaces, *les migrants et leurs associations* devraient travailler en synergie et non en rang dispersé comme c'est le cas pour le moment. Ceci nécessite un travail important de construction démocratique au sein des associations et au sein d'une ou des fédérations qui les relieraient.

Au vu des différences et des complémentarités entre les associations de « solidarité » et les associations de « développement », il est important que les responsables de ces différents groupes créent des espaces favorables au dialogue et à la coopération. L'accompagnement des associations des plus jeunes serait une bonne initiative.

Il est également important pour les migrants d'aller à la recherche de l'information. Cela nécessite une plus grande proximité avec les institutions belges et la société civile en général. Ils doivent prouver leur légitimité et efficacité. Ainsi, le fait d'être réunis en une fédération est généralement mieux perçu ; pouvoir justifier d'actions passées dans le domaine ; avoir des réseaux de relations importants, notamment dans le Sud, ailleurs en Europe, et pas uniquement des liens familiaux, mais également professionnels, etc. La création d'associations jumelles, en Belgique et au Sud, permet de dépasser les liens interpersonnels et de s'assurer d'interlocuteurs de terrain fiables.

Si la coopération des migrants avec leur région d'origine est relativement ancienne, elle commence seulement à être prise en compte d'un point de vue *institutionnel*. On note que la coopération décentralisée des communes, par exemple, en est à ses débuts. Les communes qui désirent s'engager dans la solidarité internationale et dans des actions de développement devraient lister les différents acteurs présents sur leur territoire ou avec lesquels elles ont déjà des relations, ainsi que les ressources de chacun et évaluer les possibilités de les inclure dans des projets ou de leur permettre de jouir des liens créés par les projets pour développer leurs propres activités. C'est à ce moment-là qu'elles peuvent évaluer les opportunités qui s'ouvrent à la population d'origine migrante. Nous avons vu que les associer de façon directe ou indirecte peut apporter de nouvelles ressources et démultiplier les impacts des actions, également au niveau des politiques d'intégration locale.

En ce qui concerne la *sensibilisation* à ces projets, le niveau politique doit continuer à favoriser les études menées sur les programmes et leur évaluation, diffuser les résultats et organiser des échanges de pratiques. Là encore le rôle des plateformes est patent.

Un des constats qui ressortent de la métasynthèse est que les associations observées se mobilisent en majorité à travers l'argument religieux. Elles sont à la recherche d'une solidarité qui prend sa source dans le sentiment d'une spécificité partagée comme une même religion. Cet argument identitaire apparaît comme efficace pour justifier l'action, pacifier les tensions et même donner un cadre d'organisation. La récolte de fonds joue parfois sur des sentiments de culpabilité envers la population restée au pays. Aussi, le risque est que la plupart des initiatives restent au stade d'actions caritatives, que le développement partagé soit un vœu éloigné.

Globalement, on doit noter que le pont Nord/Sud du co-développement semble être encore fragile. Certes, des projets sont conçus et réalisés au Sud avec la participation des partenaires du Nord, mais le Sud n'est pas tant présent au Nord. Les difficultés de mouvement des acteurs du Sud qui sont arrêtés pour des questions de visas n'aident pas le développement d'une réelle dynamique. Le manque d'accès au financement public s'ajoute à l'élément précédent. Les associations développent une certaine méfiance à l'égard des structures étatiques.

De façon générale, les bénéficiaires des projets des OSIM demeurent positifs à propos des résultats obtenus. Ces projets sont conçus et mis en œuvre dans le cadre d'un dialogue entre les OSIM et leurs partenaires. Les partenaires du Sud disposent, en général, d'organes bien structurés pour assurer leur fonctionnement. Cela constitue une opportunité pour la durabilité des projets mis en œuvre. Ces liens font des OSIM de véritables acteurs de coopération. Bien entendu, les OSIM doivent encore poursuivre leur professionnalisation. C'est à ce prix que les projets de co-développement renforceront leur image et crédibilité aux yeux des pouvoirs publics et de la société civile.

Notre étude montre que les associations de migrants disposent de potentialités et que la coopération au développement au sens classique aurait à gagner à les impliquer davantage dans ses interventions. Si ces associations parviennent à relever ce défi et corriger certains des aspects non professionnels de leur engagement, le panorama général de la coopération pourrait être refondé sur la base d'une relation renouvelée entre les acteurs du Nord (qu'ils soient issus de l'immigration ou non) et les partenaires du Sud.

Références

- Amoranitis S. et Manço A. (2010), *Migration et développement en Europe. Politiques, pratiques et acteurs*, Bruxelles : EUNOMAD.
- Aschenbroich C. (2012), « Expressions populaires et cultures solidaires des commerçants subsahariens à Bruxelles : rapports avec les pays d'émigration », Manço A et Aschenbroich C. (Coord.), *Migrants solidaires, destins jumelés ? Pratiques et coopérations transnationales*, Paris : L'Harmattan, p. 35-44.
- Beaucher V. et Jutras F. (2010), « Etude comparative de la métasynthèse et de la méta-analyse qualitative », *Recherche qualitative*, v. 2, n° 27, p. 58-78.
- Coulibaly M. (2012), « Associations de migrants dans le domaine de la santé entre Belgique et Congo », Manço A et Aschenbroich C. (Coord.), *Migrants solidaires, destins jumelés ? Pratiques et coopérations transnationales*, Paris : L'Harmattan, p. 85-106.
- Daffe A. (2012), « Le co-développement dans les pratiques de coopération décentralisée des communes belges francophones », Manço A et Aschenbroich C. (Coord.), *Migrants solidaires, destins jumelés ? Pratiques et coopérations transnationales*, Paris : L'Harmattan, p. 147-164.
- Degée S. (2012), « Education au développement par le voyage et les échanges : observation de projets scolaires menés avec des pays du Sud », Manço A et Aschenbroich C. (Coord.), *Migrants solidaires, destins jumelés ? Pratiques et coopérations transnationales*, Paris : L'Harmattan, p. 85-106.
- Levitt P. (2009), « Roots and Routes: Understanding the Lives of the Second Generation Transnationally », *Journal of Ethnicity and Migration Studies*, v. 35, n° 7, p. 1225-1242.
- Lewetchou J. (2012), « Associations camerounaises de Belgique et le co-développement », Manço A et Aschenbroich C. (Coord.), *Migrants solidaires, destins jumelés ? Pratiques et coopérations transnationales*, Paris : L'Harmattan, p. 55-66.
- Manço A et Aschenbroich C. (2012), *Migrants solidaires, destins jumelés ? Pratiques et coopérations transnationales*, Paris : L'Harmattan.
- Manço A. et Amoranitis S. (2010), *Migrants et développement. Politiques, pratiques et acteurs en Belgique*, Paris : L'Harmattan.
- Mouton A. (2012), « Belgique-Congo : les migrants solidaires. Réflexions sur quelques associations congolaises », Manço A et Aschenbroich C. (Coord.), *Migrants solidaires, destins jumelés ? Pratiques et coopérations transnationales*, Paris : L'Harmattan, p. 107-118.
- Nyemb-Wisman M. (2012), « Migration, genre et développement : contraintes et défis dans l'espace européen », Manço A et Aschenbroich C. (Coord.), *Migrants solidaires, destins jumelés ? Pratiques et coopérations transnationales*, Paris : L'Harmattan, p. 119-134.
- Oualmakran K. (2012), « Co-développement Belgique/Maroc ? Vues du Nord et du Sud », Manço A et Aschenbroich C. (Coord.), *Migrants solidaires, destins jumelés ? Pratiques et coopérations transnationales*, Paris : L'Harmattan, p. 67-84.
- Ouled El Bey S. (2012), « Migrants qualifiés d'origine tunisienne en Belgique : carrières migratoires et liens au pays d'origine », Manço A et Aschenbroich C. (Coord.), *Migrants solidaires, destins jumelés ? Pratiques et coopérations transnationales*, Paris : L'Harmattan, p. 21-34.

ANNEXES**- ANNEXE 1/ *Dar El Ward***

C'est est une association créée en 1991 dans l'objectif de venir en aide aux plus démunis en Belgique et au Maroc. Cette structure féminine regroupe 400 bénévoles qui sont des ménagères et des travailleuses autour de la quarantaine. Les familles de ces femmes participent aussi aux activités notamment festives. En Belgique, l'association travaille à Bruxelles. Le lieu d'action au Maroc se situe dans les régions du nord et du centre du pays, lieux de provenance des familles marocaines de Belgique. La structure a de nombreux partenaires en Belgique qui sont autant d'autres associations belgo-marocaines que des structures de la société civile en général. Les relations avec la Flandre sont importantes. Au Maroc, les partenaires sont de grandes structures comme la Fondation Hassan II, par exemple, ou des institutions locales comme une crèche par exemple. N'ayant pas de bureau au Maroc, les membres de l'association se déplacent sur le terrain pour effectuer elles-mêmes les projets et collaborer avec certaines initiatives locales.

- ANNEXE 2/ *Islamic Relief*

Elle est la succursale belge d'une importante ONG internationale d'inspiration islamique et d'origine britannique dont le but est de prodiguer de l'aide aux populations en difficulté, notamment en organisant des secours d'urgence ; elle est établie dans la capitale belge depuis 22 ans. L'organisation emploie sept professionnels, dont cinq à temps partiel et compte sur la collaboration de 250 bénévoles. Il s'agit principalement de femmes belgo-marocaines d'une trentaine d'années ayant fait des études supérieures. L'association compte sur les dons de sympathisants qui sont essentiellement des musulmans de Belgique. La structure agit dans de nombreux pays du Moyen-Orient et de l'Afrique. Elle ne possède pas de bureaux au Maroc. Toutefois, beaucoup de donateurs de Belgique provenant de la région de Tanger, *Islamic Relief* a mis en place une collaboration avec une association de cette ville. L'ONG compte de nombreux partenaires en Belgique (*Dar El Ward*, certaines mosquées de Bruxelles, etc.).

- ANNEXE 3/ *Plateforme Belgique/Maroc*

Créée en 2004, l'objectif de cette association faitière est de développer des échanges avec le Maroc, notamment en créant des outils de réflexion et d'information, en favorisant la mutualisation des pratiques de développement et en aidant à la constitution de partenariats durables. Une cinquantaine de personnes, des employés et des bénévoles de diverses structures membres, hommes et femmes, s'y emploient activement. Les associations qui participent aux travaux de la plateforme sont de Bruxelles et de Wallonie. Plusieurs sont « mixtes », dans le sens où y participent, à côté des personnes originaires du Maroc, d'autres sympathisants. Au Maroc, une des localités d'intervention majeure est Berkane. Parmi les partenaires en Belgique se trouvent des associations locales comme *Virelle Nature*, *CF2D* et *AID*. Au Maroc figurent des associations comme *ANELMA* et *Homme et Environnement*.

- ANNEXE 4/ *SOLIMANBE Bruxelles – CPH-KIKESA Kinshasa*

SOLIMANBE est une association de la diaspora congolaise créée à Bruxelles en 1995. Selon la présidente (diplômée en sciences hospitalières), rencontrée en 2009, l'association a pour objectif de rassembler les femmes immigrées autour du développement de leurs régions de vie et d'origine. En Belgique, les actions menées en partenariat au sein de diverses plateformes concernent la sensibilisation du public aux problèmes du Sud, ainsi que la lutte contre les discriminations envers les femmes et les migrants (conférences, rencontres, échanges de pratiques, information sur le marché de l'emploi et de la formation, soirées festives). L'association réunit une trentaine de femmes issues de la RDC et ses activités en Belgique touchent en moyenne 200 participants par an. La structure est gérée par des bénévoles. Le besoin principal de l'association à Bruxelles est de professionnaliser et stabiliser ses aidantes. Elle souhaite également améliorer sa communication (site internet).

L'organisation a, par exemple, permis la mise sur pied d'une tontine solidarisant des immigrées entre elles. Cet élan s'est ensuite généralisé vers des connaissances restées au Congo, dans la province d'origine des responsables de l'association. En 1997, la structure trouve un appui financier, matériel et médical pour l'hôpital rural de Kinkenge au Bas-Congo. Plus tard, précisant mieux ses objectifs, l'association achemine des machines à coudre, des prothèses et d'autres matériels à Kinshasa afin de permettre à des personnes moins valides d'apprendre un métier. La collaboration entre le *Centre Professionnel pour Handicapés (CPH) KIKESA* et l'*Association SOLIMANBE* est ainsi née (1999). Le fondement des rapports entre l'association de Bruxelles et le Centre de Kinshasa (qui existe depuis 1968) repose sur l'appartenance à une même communauté d'origine. En effet, les fondateurs du centre sont de l'ouest du Bas-Congo tout comme les membres de *SOLIMANBE*. Ce partenariat se traduit ainsi par l'existence d'un réseau qui se tisse autour du triangle Bas-Congo, Kinshasa et Bruxelles.

Au début, il s'agit d'actions ponctuelles que l'association de Belgique mène dans le but de soutenir le fonctionnement de *KIKESA* (travaux de peinture, de nettoyage, équipement de la cuisine, etc.). Ces travaux se réalisaient pendant les grandes vacances. La formalisation et la professionnalisation de la collaboration a eu lieu à partir de 2006, suite à la signature d'une convention de partenariat entre les deux parties.

Le Centre *KIKESA* accueille des handicapés moteurs, des infirmes moteurs cérébraux, des handicapés mentaux et auditifs, des enfants caractériels, ainsi que des inadaptés au milieu scolaire. *SOLIMANBE* y vient en aide, dès 2008, dans le cadre d'un projet supporté par la cellule de solidarité internationale de la ville de Bruxelles. L'initiative vise à réhabiliter les auditoires du centre. Cette première expérience d'envergure donne l'impulsion d'une plus franche ouverture au financement extérieur, afin de permettre l'insertion professionnelle des personnes moins valides au Congo. Le principe est de considérer la personne handicapée, souvent abandonnée par sa famille et par l'Etat, dans sa globalité et de viser son autonomie. Il s'agit aussi de valoriser dans la société l'image des moins valides. « *En Afrique, plus particulièrement en RDC, l'enfant handicapé est considéré comme porteur de malheur dans la famille. Il est souvent abandonné et rejeté par la société. Aucun de ses besoins spécifiques n'est pris en compte. En outre, les infrastructures destinées à les encadrer, les scolariser, voire les soigner font défaut. Sans parler du manque d'appareils ou de matériels spécifiques (chaises roulantes, béquilles, appareils auditifs, programmes d'apprentissage adaptés, etc.). Sachant également que la prise en charge d'un enfant handicapé est très coûteuse, la plupart des familles se retrouvent dans l'incapacité de pouvoir s'occuper de leur progéniture* » (Rapport de *SOLIMANBE*, 2007-2008, 6-7). Une demande de financement est ainsi lancée auprès de la Fédération Wallonie Bruxelles, des Régions, des communes, de la Loterie nationale, des fondations, des privés, etc.

Le fonctionnement du *CPH-KIKESA* s'appuie sur un Conseil d'administration, un Comité de direction et un Comité de gestion. Le premier tient ses réunions deux fois par an. Il est composé de personnes intéressées par la vie du centre, à savoir : deux anciens élèves du centre, le curé de la paroisse ainsi que des représentants et représentantes du quartier. En effet, ce sont les habitants du quartier qui ont mis l'espace du centre à la disposition des fondateurs. Le staff dirigeant le centre, constitué de cinq personnes, en fait également partie. Ce conseil élabore l'orientation de la politique générale du centre et est présidé par le directeur général. Le Comité de direction assure le secrétariat administratif et exécute les décisions du Conseil d'administration sous le contrôle du Comité de gestion. Le public du *CPH* comporte quatre groupes en fonction du type de handicap. Les activités du *CPH-KIKESA* se partagent trois secteurs : le département du personnel, le département administratif et le département socio-médical. Au niveau de ce dernier, on retrouve plusieurs services : un service de santé, un service orthopédique, un service de kinésithérapie, un service de logopédie, un service socioculturel, un service de psychologie, et un service de formation qui propose les ateliers suivants : couture, prothèse orthopédique, secrétariat, reliure et poterie. On note que la plupart de ces unités fonctionnent en sous-effectif. A Kinshasa, il s'agit de former des instructeurs. Ceux qui y travaillent déjà manquent de références professionnelles. Il s'agit également d'intégrer les familles dans les processus de prise en charge et de formation (en infirmerie et informatique notamment). Par ailleurs, il existe un projet à venir qui entreprend la construction et la gestion d'un bâtiment pour sourds et muets.

Les activités financées par *SOLIMANBE* à Kinshasa concernent le renforcement institutionnel et le développement des ressources humaines. L'association de Bruxelles cherche des fonds et en préserve 5 % pour ses propres frais. *SOLIMANBE* mobilise des moyens auprès des pouvoirs publics belges depuis 2000. Le projet soutenu, dès 2008, par le Commissariat général aux Relations internationales de la Communauté française de Belgique est exemplaire. Son enveloppe financière se chiffre à 44 000 euros. Il comporte trois axes. Le premier se rapporte au renforcement des capacités d'hébergement. Le financement a permis de réaliser des travaux de réhabilitation du dortoir des garçons. Il a aussi permis la réparation du mobilier, ainsi que l'installation d'une évacuation d'eau et de toilettes. Le deuxième concerne l'acquisition d'équipements de formation pour les 250 élèves. Il s'agit de machines à coudre électriques et de matériel de couture. Enfin, le dernier axe vise la formation des éducateurs. D'autres financements ultérieurs permettent à *SOLIMANBE* d'approfondir la formation des enfants et jeunes handicapés et d'équiper la bibliothèque. Quant au projet financé par la Cellule de la Solidarité internationale de la Ville de Bruxelles (33 000 euros), il contribue à l'amélioration des conditions de travail et de séjour de l'internat, notamment en réhabilitant la cuisine. Le soutien de la Ville de Bruxelles se renouvelle plusieurs années de suite permettant aussi d'améliorer les classes et le matériel pédagogique.

Le Centre de Kinshasa gère les travaux et les partenariats locaux au Sud. Il communique régulièrement avec Bruxelles qui pourvoie des moyens. Les projets et les besoins sont formulés par le *CPH-KIKESA* en tenant compte des informations venant de *SOLIMANBE*. Il existe une étroite communication entre les deux parties, de la formulation à la mise en œuvre des projets, par exemple, l'organisation de la complémentarité entre les fonds belges et autres soutiens locaux. L'adaptation des demandes et projets, ainsi que des justificatifs des partenaires kinois aux exigences des bailleurs de fonds font partie des tâches de *SOLIMANBE*.

Outre *SOLIMANBE*, *KIKESA* dispose d'un vaste réseau de relations avec d'autres structures étrangères qui lui apportent également leur soutien. Parmi ces partenaires, on note Handicap International Belgique avec laquelle le Centre a signé une convention de trois ans (2007-2010) relative au renforcement de l'offre scolaire aux enfants et jeunes en situation de handicap. La collaboration avec Sensorial Handicap Cooperation, via l'Association des Centres pour Handicapés de l'Afrique Centrale a permis de renforcer, entre 2006 et 2008, les capacités des formateurs de *KIKESA* en langue des signes, et de financer un cabinet de logopédie. Depuis plus de dix ans, le partenariat avec la Liliane Fonds (Pays-Bas) permet d'assurer la prise en charge des soins médicaux et la scolarité de plusieurs enfants du centre dont les parents se trouvent dans l'incapacité de payer les frais scolaires. Certains partenariats sont aussi le fruit d'une entremise de *SOLIMANBE*. Ainsi, la relation avec la Haute Ecole de Bruxelles permet de recevoir des étudiants au *CPH-KIKESA* pour y mener leurs recherches et d'envoyer les membres du personnel à Bruxelles dans le cadre de leur formation continue. Enfin, une dernière stratégie observée et qui permet à *SOLIMANBE* de renforcer la structuration de *KIKESA* est l'impulsion d'une section féminine au sein du Centre pour handicapés, sous forme d'une association de fait. La réflexion au sein de *SOLIMANBE* montre que les expériences au Sud et au Nord se nourrissent mutuellement, que les acteurs migrants jouent un rôle de passerelle. Les moyens et la compétence venant de ces acteurs renforcent le centre de Kinshasa, le dynamisme et l'inventivité des acteurs du Congo qui consolident, en retour, l'assise de *SOLIMANBE* en Belgique.

Les témoignages permettent d'affirmer que les actions de *SOLIMANBE* contribuent au renforcement du secteur de l'éducation spécialisée à Kinshasa. La visite des lieux a permis d'observer les multiples aménagements réalisés grâce à l'appui financier de l'association de Bruxelles. Elle a également permis d'assister à une formation reçue par les éducateurs et de constater le matériel acquis par les professionnels. Ces éléments ont un impact positif sur les bénéficiaires directs et indirects en termes d'amélioration des conditions de travail et de vie.

- **ANNEXE 5/ Benelux Afro Center – Conseil National des Organisations non gouvernementales de Santé**

Le *BAC* est une association sans but lucratif créée en Belgique au début des années 90. Sa première action en RDC remonte à 1994 : envois de divers produits à Kinshasa et au Bas-Congo (province d'origine du coordinateur de l'association). En 2004, l'association mène une intervention en soutien aux enfants souffrant de mal-formation cardiaque, en collaboration avec la Chaîne de l'Espoir Belgique. Elle joue un rôle de facilitation auprès des autorités locales et notamment avec le Ministère de la Santé. En 2007, le *BAC* et son partenaire bénéficient de deux financements auprès de la Région Wallonne pour un projet de démobilisation et de formation professionnelle d'enfants soldats. Le *BAC* mène aussi un projet de lutte contre la fracture numérique : récupérer, reconditionner du matériel informatique et l'acheminer vers des partenaires locaux (hôpitaux et écoles de Kinshasa et du Bas-Congo). Cette initiative permet aussi d'engager du personnel en Belgique. L'association crée également une agence « fracture numérique » à Kinshasa ; elle est composée de trois personnes.

Le coordinateur du *BAC* a bénéficié d'un contrat d'expertise sur appel d'offres pour le compte du MIDA en 2006, au profit du Comité de Coordination et d'Appui aux Associations dans le Secteur de Santé, l'ancêtre du CNOS. L'expertise développée par le *BAC* dans ce cadre lui vaut la mise en œuvre d'un programme pluriannuel (2007-2009) doté de moyens importants, visant, selon les recommandations de l'OMS, à renforcer les capacités institutionnelles du Conseil National des Organisations non gouvernementales de Santé (CNOS) en RDC, en vue d'une meilleure coordination et planification des interventions du secteur de santé. Cette action se met en place grâce à l'appui financier de la Coopération belge.

Le CNOS constitue la base de la société civile dans le domaine de la santé en RDC. L'objectif du programme est de contribuer d'une part à accroître la participation de la société civile au développement du système de santé, et d'autre part à améliorer le bien-être des populations. Les résultats attendus sont importants pour le CNOS : renforcement de sa légitimité et de sa crédibilité, de ses capacités techniques, matérielles et financières, amélioration de sa communication interne (réseaux thématiques, comités locaux, etc.) et externe (Ministère de la Santé, OMS, etc.). Une autre de ces missions est la suivante : établir la cartographie des ONG de santé dans le pays. En 2007, elles sont estimées à environ 3500, dont 1250 en lien avec le CNOS, couvrant 14 sous-secteurs d'activités.

Le programme s'exécute à deux niveaux. Au Nord, en Belgique, les activités préparatoires se mettent en place avec le concours de quatre experts de la diaspora congolaise (gestion, logistique, coordination, communication). Au Sud, en RDC, le programme se réalise sur toute l'étendue du territoire. Le CNOS est l'exécutant principal, six personnes s'y emploient. Un double mécanisme d'évaluation est prévu : un contrôle interne à travers un comité et un contrôle externe à travers un audit commandé par la Coopération belge.

Ces évaluations montrent, en 2010, un résultat en demi-teinte. Le CNOS semble ne pas avoir joué véritablement son rôle de mobilisation de la société civile. En revanche, le Conseil national a renforcé sa propre organisation fonctionnelle, tant au niveau national qu'au niveau des provinces, ce qui constitue un préalable. Ainsi, grâce à l'appui de la Coopération belge, via l'association *BAC*, le CNOS a pu se doter d'instances de décisions dans les onze provinces du Congo et d'une coordination nationale basée à Kinshasa. Seulement cinq Conseils Provinciaux des Organisations non gouvernementales de la Santé (CPOS) ont commencé à mettre en place une base de données sur les ONG et leurs interventions concernant les principales sources de financement, les besoins et difficultés, etc. On constate cependant qu'il y a d'autres acquis à consolider. Des membres du CNOS et des ONG ont ainsi bénéficié de formations dans divers domaines. Ces formations ont souvent été dispensées par des membres de la diaspora. Des emplois ont pu être créés en Belgique et en RDC. Les actions ont impulsé des programmes de vaccination par exemple. Les évaluations notent encore des difficultés entre le CNOS et les structures provinciales, notamment en termes de partage des emplois (certains sont salariés, d'autres bénévoles) et de moyens (financiers, bureaucratiques, véhicules, etc.), mais aussi en termes de partage de pouvoir (*Rapport d'évaluation externe du Programme pluriannuel BAC/CNOS, 2009*).

Un deuxième programme de soutien du CNOS s'organise en 2010-2012. Cette fois, le travail se focalisera sur le renforcement des capacités managériales et de la visibilité du CNOS, afin de mieux assumer la coordination des ONG de santé du pays, leur suivi et évaluation, ainsi que la tâche de plaidoyer en faveur de ces organismes. Une augmentation des ressources financières de tous et un renforcement des espaces de dialogue entre acteurs sont envisagés pour doter l'ensemble de la coordination d'une attitude préventive face aux difficultés. Il faut également élargir la base du CNOS aux associations de santé qui n'en sont pas encore membres, et finaliser le répertoire portant sur l'ensemble du territoire. Il s'agit de renforcer le CNOS dans son rôle d'accroissement de la participation de la société civile formelle (associations) et informelle (divers types de comités locaux) dans les interventions sanitaires. Ce travail nécessite entre autres des contacts politiques et internationaux. Il s'agit de plaider en vue de mobiliser des ressources, de faire agréer des ONG membres auprès du Ministère de la Santé, de l'OMS et des autres partenaires. L'objectif du CNOS est de se retrouver inscrit au budget de l'Etat congolais conformément aux textes existants.

Dans ce cadre complexe, l'intervention du *BAC* vise à renforcer durablement des capacités de gestion, d'animation de réseau et de communication ; elle est à hauteur de 1 300 000 euros venant de la Coopération belge.

En dehors du *BAC*, le CNOS a de nombreux autres contacts auprès d'opérateurs internationaux. Par exemple, le partenariat avec l'OMS qui assure un appui politique, technique et logistique aux activités du CNOS, comme les séminaires. Le Conseil entretient aussi des relations avec des acteurs comme l'ONUSIDA, l'UNICEF, ainsi qu'une multitude d'institutions européennes. La collaboration avec le *BAC* contribue à traduire ces liens en coopération concrète.

- **ANNEXE 6/ Santé Nord-Sud – Clinique mutualiste ISIS**

Santé Nord-Sud a été créée en 1998 par des migrants congolais à Liège. Il s'agit d'une association sans but lucratif à vocation humanitaire. A sa naissance, son objectif est de fournir un appui matériel et en médicaments à des structures sanitaires en République Démocratique du Congo. En 2000, l'association apporte une dimension supplémentaire à son action en initiant un projet de guidance sociale et de promotion de la santé en faveur des personnes migrantes vivant à Liège. L'association a deux antennes dans cette ville, situées dans des quartiers populaires recevant une immigration récente. Six personnes (temps plein et partiel) y sont employées, ainsi que sept bénévoles. *Santé Nord-Sud* a pour objectifs :

- d'œuvrer à la solidarité en faveur de l'Afrique dans les domaines de la santé, en particulier, et du développement socio-économique, en général ;
- de sensibiliser l'opinion et les pouvoirs publics à la problématique de la santé et du cadre de vie des personnes migrantes en Belgique ;
- de lutter pour une société multiculturelle fondée sur la tolérance, l'ouverture et la compréhension mutuelle ;
- de faciliter l'intégration des personnes migrantes à travers des actions visant l'amélioration de la santé et du bien-être, ainsi que le renforcement de leur autonomie ;
- de contribuer à la réflexion sur la coopération Europe/Afrique en matière de santé et de développement ;
- de promouvoir le partenariat et les échanges entre les ONG africaines et européennes dans les domaines de la santé et du développement socioéconomique.

Les activités menées par l'association s'articulent autour de deux grandes actions : le projet « Santé et intégration » mené à Liège auprès de personnes en situation de précarité (médiation médicosociale et interculturelle, insertion socioprofessionnelle, initiation à l'informatique, apprentissage du français, éducation à la santé) et le projet « Santé et développement » dédié à la solidarité internationale. Cette dernière initiative a une longue histoire qui commence en 1998 par un don de médicaments de firmes pharmaceutiques belges à l'hôpital de Koshibanda, en RDC, les responsables de l'association ayant servi d'intermédiaires. Ces activités solidaires se sont réalisées principalement dans les localités d'origine des fondateurs de *Santé Nord-Sud*, mais aussi à Kinshasa. Ainsi, en 2003, l'association sert également de trait d'union dans la mise à disposition d'un formateur de l'ONG « Espoir, Vie et Solidarité » au bénéfice de 15 écoles secondaires de Kinshasa. Il s'agit d'organiser la formation de 60 éducateurs dans le cadre de la prévention du VIH/SIDA et des autres MST. Suit, en 2004, l'octroi de ballots de friperies à 10 familles touchées par le sida à Kinshasa et le don de matériel informatique au profit du diocèse d'Idiofa pour la création d'un centre de formation informatique destiné aux écoles. L'association *Santé Nord-Sud* participe à une mission d'identification auprès d'une clinique de Kinshasa dans le cadre d'un projet intégré de soin et de prévention, en collaboration avec les autorités de cette ville. S'ensuit la première phase de la création d'un centre médico-psycho-social dédié à la prise en charge d'enfants et de jeunes en situation de vulnérabilité (enfants des rues et dits « sorciers ») des secteurs de N'gaba, Masina et Kingasani. Ce centre est le fruit d'une collaboration entre l'association et une ONG locale (OM-COGIE). Depuis, *Santé Nord-Sud*, en instance de reconnaissance par la Coopération belge (2011), multiplie des initiatives importantes qui méritent attention : « Donnons-leur la vue », « Prévention et de soins contre la transmission du VIH/SIDA mère-enfant », et enfin, organisation d'une *clinique mutualiste « ISIS »* (secteur de Kasavubu, 2008).

Ce dernier exemple a permis la mise au point d'un mode de transfert de fonds des migrants avec pour objectif de financer les soins des proches à Kinshasa. Ainsi, le participant a la garantie que, pour une somme forfaitaire, ses proches sont soignés, que l'argent ne sert qu'à cela, qu'il contribue à faire progresser une infrastructure qui travaille aussi pour d'autres Kinnois. En effet, ISIS a pour objectif d'offrir à la population de la localité un accès aux soins de santé de qualité à moindres frais ; promouvoir la santé maternelle et infantile en améliorant l'accès des femmes aux soins de santé préventifs ; contribuer à la généralisation d'un réseau à vocation mutualiste.

La clinique est composée de quinze personnes dont la majorité travaille comme salarié, et dont les médecins spécialistes sont payés en fonction des prestations. Le personnel est majoritairement composé de femmes et leur emploi est stable. On constate que la majorité des professionnels qui travaillent dans cette clinique viennent de la même province, Bandundu, qui est aussi celle du promoteur de *Santé Nord-Sud*. D'ailleurs, deux cousins ainsi que la sœur du promoteur travaillent à la clinique. On remarque l'axe transnational de l'activité de *Santé Nord-Sud* liant les gens de la province d'origine à la ville de transit, Kinshasa, et à l'espace d'accueil qui est Liège.

L'accent est mis par les fondateurs et les travailleurs sur le caractère social de la mission de *Santé Nord-Sud* qui, depuis la Belgique, anime l'infrastructure. La clinique ISIS fonctionne sous la forme d'une entreprise d'économie sociale. Le mode de fonctionnement de la clinique met en avant la participation, la solidarité et l'égalité entre les bénéficiaires. Cela se reflète dans le mode de gestion reposant sur deux organes décisionnels : l'assemblée générale et le conseil d'administration, l'assemblée regroupant tous les mutualistes et d'autres partenaires institutionnels et associatifs. Toutefois, au moment de l'étude, un an après la création de la clinique, aucune réunion n'avait été organisée, le système mutualiste étant complexe à installer. Des séances de sensibilisation auprès de la population étaient en cours.

Le conseil d'administration de la clinique est composé de cinq personnes : des représentants de *Santé Nord-Sud*, des représentants des mutualistes et d'autres organismes partenaires. Il définit la politique générale et l'évalue. La gestion de la clinique est sous la responsabilité de deux codirecteurs, secondés par deux assistants. Le personnel administratif est complété par une secrétaire médicale à plein temps. Le personnel médical et paramédical est composé d'un médecin généraliste à temps plein, de trois médecins consultants (pédiatre, gynécologue obstétricien et interniste), de trois infirmiers à temps plein dont une infirmière sociale, et de deux laborantins à mi-temps. Le personnel de soutien est composé d'un chauffeur, d'une technicienne de surface et d'un vigile. Les services assurés sont les suivants : soins de santé de base, examens de laboratoire, soins gynécologiques et obstétricaux tant préventifs que curatifs, activités préventives d'éducation à la santé, prise en charge du diabète et de l'hypertension artérielle, transport des patients et soins à domicile, fourniture de médicaments. Le choix du lieu d'implantation de la clinique dans la commune de Kasavubu répond à des besoins sanitaires non couverts par les structures de santé existantes.

L'observation sur place a permis d'identifier les efforts déployés par le personnel de la clinique ISIS pour instaurer des mécanismes permettant aux groupes défavorisés de prendre en charge leurs problèmes de santé via un système de microcrédit et d'assurance santé. Le service d'ambulance permet également de faciliter l'accessibilité géographique des soins de santé. Toutefois, malgré la qualité de l'accueil et des équipements disponibles, ainsi que les coûts réduits des soins de santé au moment de l'étude, la structure rencontrait des difficultés de fréquentation. Durant le mois de mars 2010, la clinique a reçu en moyenne huit patients par jour. Ces résultats enregistrés sont en deçà des prévisions de *Santé Nord-Sud* qui espérait, la première année, vingt-cinq actes médicaux en hôpital par jour, dix accouchements par mois et six actes à domicile quotidiens sur base des données locales en rapport avec le profil épidémiologique de la ville de Kinshasa – la majorité des actes concernant le paludisme (Santé Nord-Sud, 2008, 12). Plusieurs raisons expliquent cette situation parmi lesquelles le caractère récent de l'ouverture de la clinique. Il semble qu'une sensibilisation doit être réalisée, notamment sur la politique des prix de la clinique, car la population semble croire que celle-ci est onéreuse en constatant son degré d'équipement. On note également la concurrence d'autres structures plus anciennes implantées dans le quartier. Enfin, la politique axée sur une médecine préventive semble devoir se faire une place dans les habitudes de consommation de services de santé. En effet, les contraintes financières obligent les familles à différer le recours aux soins professionnels, les systèmes mutualistes sont rares, peu connus et peu suivis.

En conséquence, la clinique connaît des problèmes de recette, ce qui fait que les membres du personnel ne sont pas régulièrement payés ou ne perçoivent pas le salaire prévu. Si cette situation met à mal la possibilité d'un investissement durable, la clinique reste une opportunité pour la population afin d'avoir accès à des soins de qualité.

Notons que contrairement au CNOS et au *CPH-KIKESA* qui bénéficient du soutien de leurs multiples partenaires internationaux, la clinique ISIS est livrée à elle-même. C'est une initiative privée qui ne bénéficie pas d'un appui extérieur en dehors de *Santé Nord-Sud*. L'investissement de cette association a été de 45 000 euros, réunis grâce à des fonds privés et des dons.

La situation pose également la question de l'intégration de la Clinique Mutualiste ISIS dans le tissu des services sociosanitaires de sa zone. On constate que la clinique entretient des relations avec le Bureau central de la zone de santé de Kasavubu dont elle reçoit des rapports épidémiologiques ; elle fait aussi l'objet de supervisions de la part de ce bureau. La clinique entretient également des relations avec certains acteurs dans le cadre d'activités sociales, notamment celles relatives aux groupes vulnérables comme les veuves et les enfants anémiques. Ces acteurs sont essentiellement les églises du réveil et un organisme d'aide aux personnes anémiques, la Gracia Fondation. Le partenariat avec cette fondation est récent et permet de prendre en charge vingt-cinq enfants pour le contrôle d'hémoglobine : la part de la clientèle institutionnelle de la clinique doit sans doute être augmentée.

- Annexe 7/ Ciney – Shabunda

Une Cinacienne, originaire de Shabunda au Sud Kivu et vivant depuis de nombreuses années en Belgique, rencontre un prêtre de Shabunda qui a comme projet de monter une structure pour le développement de sa région. C'est la naissance de l'*Association Alliance Kivu*, au début des années 2000, avec une antenne en Belgique et une au Congo. Des activités de récolte de fonds sont menées par les membres en Belgique, mais très vite ceux-ci se rendent compte des efforts importants nécessaires pour des résultats mitigés. Ils se tournent vers d'autres sources de financement ; la Loterie nationale est l'un de leurs sponsors. Après les élections communales de 2006, un Echevin de la Solidarité internationale est nommé à Ciney. Il met en place la Commission communale Ciney Ville du Monde (CVM) et lance un appel aux citoyens pour des projets concernant la solidarité internationale au sens large. C'est ainsi que le partenariat est lancé avec la commune. Un projet est défini en concertation avec *Alliance Kivu Congo*, en tenant compte des capacités de la commune de Ciney. Il s'agit de la création d'un centre de formation professionnelle couplé à une radio communautaire. Une première visite sur place de trois Cinaciens a lieu en janvier 2010 pour se rendre compte des avancées du projet. Un second partenariat commence fin 2010. A Ciney, différentes actions de communication sont menées afin de sensibiliser la population au projet, notamment des soupers et des appels aux citoyens et au personnel communal. Une école de formation par le travail, la bibliothèque, des commerçants, etc., participent à l'initiative. Un autre projet de l'association est également en cours avec la commune de Nivelles où réside un membre d'*Alliance Kivu*.